

canadiens qui connaissent le succès, sur le plan national ou régional. Ces artistes pourraient être invités lors de galas, de spectacles particuliers ou de réceptions, ce qui permettrait de souligner les nombreuses contributions des artistes canadiens au développement des arts d'interprétation au Canada. Ce pourrait être également une inspiration pour les jeunes artistes et d'une certaine façon un moyen de mieux faire connaître et comprendre les différentes cultures régionales qui constituent le Canada.

En janvier 1986, l'honorable Marcel Masse, alors ministre des Communications, a confié à un groupe de travail le mandat d'étudier le rôle du Centre national des Arts. Le rapport de ce groupe de travail (appelé par la suite le Groupe de travail Hendry du nom de son président) a été remis au ministre en septembre 1986. Plusieurs de ses recommandations visaient à aider le Centre à mieux remplir son mandat national. Le Groupe de travail envisageait la création d'un «Programme de tournées électroniques» pour compléter un programme enrichi de tournées traditionnelles et comme moyen rentable et intrinsèquement valable d'animation culturelle.

Le Centre a récemment créé le poste de producteur délégué de la distribution électronique. Cette mesure qui vise à rejoindre les Canadiens à l'extérieur de la région de la capitale est fort louable, mais le comité note que le Groupe de travail Hendry avait proposé que les nouvelles initiatives en matière de distribution électronique soient financées par un nouveau crédit annuel de 2 millions de dollars (en dollars de 1986) et non par la réaffectation de fonds déjà existants. Les institutions fédérales ont l'habitude de demander des ressources supplémentaires pour un nouveau programme ou une nouvelle activité. Le Comité fera une recommandation sur le financement dans un chapitre ultérieur.

Deux des 12 projets de distribution électronique entrepris par le Centre concernent l'application de la télévision à haute définition (TVHD) aux arts d'interprétation. Ces projets ont suscité beaucoup d'intérêt mais aussi beaucoup de critiques du fait qu'ils sont financés aux dépens de la programmation artistique, et plus particulièrement aux dépens de l'orchestre. Il semble d'après les témoignages donnés par les représentants des organisations d'arts d'interprétation que l'utilisation de la TVHD dans ce domaine est quelque peu problématique. En ce qui concerne les projets de TVHD, le Comité estime que les essais sur l'application de cette technique de télévision ne devraient pas être entrepris avec les fonds limités dont dispose actuellement le Centre mais devraient être réalisés uniquement au moyen de fonds spéciaux supplémentaires. Étant donné l'expérience considérable que le ministère des Communications a acquise dans la démonstration de cette technique, le Centre devrait activement demander le conseil des experts du Ministère et collaborer étroitement avec eux pendant toute la durée de cette expérimentation. Dans l'intervalle, le Centre devrait suspendre ses projets de TVHD.